De: Accès à l"information - Montérégie

A:

Objet : Demande d"accès à l"information n° 200760595 - Courriel réponse

Date : 14 juin 2021 08:16:00 **Pièces jointes :** A- Art. 23 et 24 2020.pdf

image001.png

A- Art. 53 et 54 2020.pdf Avis de recours.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 mai dernier, concernant un site sis au 331 chemin du Tremblay, Boucherville, Québec (Lot 2 512 852).

Les documents suivants sont accessibles :

- 1. Rapport de l'inspection du 2013-03-18 biffé;
- 2. Compte rendu d'appel ligne Urgence-Environnement du 2017-04-25;
- 3. Rapport de l'intervention d'urgence du 2017-04-25;
- 4. Compte rendu d'appel ligne Urgence-Environnement du 2017-04-26 (1);
- 5. Compte rendu d'appel ligne Urgence-Environnement du 2017-04-26 (2);
- 6. Avis de non-conformité du 2017-04-28;
- 7. Rapport de l'inspection du 2017-05-08;
- 8. Avis de non-conformité du 2017-05-31.

Vous pouvez télécharger lesdits documents en cliquant sur le lien suivant : https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accesinformation-DR/Eq8v2sybl8JGhW6eS7XqOAsBCmEmwEsUHOwQtylURdMIKg?e=5LhR1S.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse <u>dr16acces@environnement.gouv.qc.ca</u>, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Ouébec 🌣 🕏

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone: (450) 928-7607 poste 455 Télécopieur 450) 928-7755 www.environnement.gouv.gc.ca Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec 🖺 🖺

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie Région : Montérégie

1. Identifi	cation							•
Date de l'ins		13-03-18	Heure	e d'arrivé	e: 9 h 41		Heure de dépar	t : 10 h 09
Inspecteur:					Accompag			
Nº interventi							: Inspection	
Nº gestion d			<u> 16-01-09710</u>	00			pection : 401016	
Nº demande					Type de de	emande :	Plainte à car. en	vironnemental
But de l'insp	ection : Veri	itier le bie	en tonde de l	a plainte	du 22 fevrier 201	3 relativer	ment au rejet de	peinture à l'égout.
Lieu inspect	é	-						
Nom du lieu	: Chep Cana	ida inc.						
Nom usuel d								
Nº du lieu : >	(2140793	* .			Type de lie	eu : indust	rie	The state of the s
Localisation		ecté :					ø	
331, chemin								•
Boucherville								
Coordonnée	s géographi	ques du	lieu (GEO N	NAD 83 d	egrés décimaux	(): 45,565	750000000:-73,4	18600000000
Intervenant	du lieu							
			T	T				No intervenant
,	Nom		Foncti	on	Adresse posta	ile (si diffé	erente du lieu)	SAGO
					Toronto Dominio	n Bank To	ower	
Chep Canada	a inc.		locataire		Suite 3600, TD C			Y2047644
					Toronto (Ontario) M5K 1N	16	
*								
Conditions r	nátáa							
Conditions	ileteo							
Personnes r	oncontráca							
r ersonnes r				T	2 W		10 1 4616	
Articles 53-54 de la L.A	D Nom			 Articles 53-	Fonction 54 de la L.A.D		Articles 53-54 de la L.A.	phone (ou autre)
					WARRANG CO.			
			-					
Mode d'iden								
But expliqué			oui		non		s. (ο.
Mode d'iden			verbale			de statut		
But expliqué	à/Identifica	tion faite	e auprès de	: directeu	ır d'usine			
Plainte								
Plaignant re	ncontré :		oui		🔀 non		[]s.	
		. —————			Z3.11011		<u></u>	
l si								
Photos num	ériques							
Nombre de p	hotos prise	s sur le 1	terrain :		Nombre de	e photos :	annexées au rap	pport :
	•			******				
Toutes les ph	otos annexé	es à ce r	apport ont été	é prises p	oar Lucie Veilleux	avec un a	appareil photo de	type Canon
PowerShot A	1200 . L'origi	nal de ce	es photos a é	té conser	vé conformémer	nt à la Dire	ective sur la gesti	on des photos
numériques.	La carte mén	noire de l	l'appareil est	demeuré	e en ma possess	sion jusqu'	au transfert des	photos originales
sur le serveui	r central.							_
Les photos so	ont conservé	es sur le	répertoire sé	curisé su	ivant : M:\Rég-16	3\veilu02\7	7610-16-01-0971	000\2013-03-18
l outes les ph	otos apparai	ssant au	présent rapp	oort sont u	une fidèle représe	entation de	e ce que j'ai vu s	ur les lieux de
l'inspection e	aucune n'a	ete modi	nee.					
					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
A 4								
Autres pièce		au rapp	ort		- 127.000		-	
	Numéro					Titre		
Croquis								
Plan								
☐ Carte	4	F:-L		l = 1 - 1 : :	1			
⊠ Autre	1	Fiche s	ignalétique d	ie ia peint	ture			*

Туре	Nature		Nombre de points de prélèvements	Nombre d
eau	,	2	do prototomonto	
air				
sol		×	Ţ.	
matières résiduelles matières dangereuses				
matières dangereuses résiduelles				
flore				j
faune				
pesticides	<u></u>			
autre, précisez	Oui	□ non	□ s. o	
ouplicata des échantillons remis :	<u> </u>	□ non		
emandes d'analyses jointes au rapport :	∐ oui			
. Mise en contexte (facultatif)				a
			P)	1
Ine plainte est logée au service des urgen		-04). Elle mention	ne que le back wash	de la ligne d
einture effectué une fois par semaine est re	jeté à l'égout.			
. Description de l'inspection				× 1
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
e rencontre le directeur d'usine à son bure	eau. L'entreprise effect	ue le triage et la	réparation de palettes	de bois à c
ndroit depuis 2001. Le propriétaire du bâ	timent est l'entreprise	Luger. Le taux c	le production est de ~	icies 23°24 à
alettes par semaine. L'entreprise emploie 3	5 personnes a la produ	ction.		
dictics par serialite. E critiophes simplete s	*			
e procède à l'inspection en sa compagni	e. J'observe une mad	hine de triage e	t une machine de rép	paration. Cet
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture	(photos 1 à 3, et 5). La	peinture est dilu	ée à 22%. Le taux de	consommatic
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du l	n peinture est dilu- aux de production	ée à 22%. Le taux de d n. À tous les vendredi,	consommation le système e
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) af	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du f in de le rincer. Les eau	a peinture est dilu aux de production ix de rinçage son	ée à 22%. Le taux de c n. À tous les vendredi, t envoyées à l'égout (p	consommation le système e photos 3 et 4
e procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afi	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du f in de le rincer. Les eau	a peinture est dilu aux de production ix de rinçage son	ée à 22%. Le taux de c n. À tous les vendredi, t envoyées à l'égout (p	consommation le système e photos 3 et 4
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) af	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du f in de le rincer. Les eau	a peinture est dilu aux de production ix de rinçage son	ée à 22%. Le taux de c n. À tous les vendredi, t envoyées à l'égout (p	consommation le système e photos 3 et 4
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) af l'obtiens la fiche signalétique de la peinture	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du in de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus	a peinture est dilu aux de production ix de rinçage son	ée à 22%. Le taux de c n. À tous les vendredi, t envoyées à l'égout (p	consommation le système e photos 3 et 4
e procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) af l'obtiens la fiche signalétique de la peinture Vérification complémentaire à l'insp	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du in de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis)	a peinture est dilu aux de production ux de rinçage son s de bois sont disp	ée à 22%. Le taux de de la	consommation le système e photos 3 et 4 Matrec.
e procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) af l'obtiens la fiche signalétique de la peinture Vérification complémentaire à l'insp	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis)	a peinture est diluitaux de production ux de rinçage son si de bois sont dispersión de l'air régionale de l'air	ée à 22%. Le taux de de la	consommation in consommation in consommation in consorting
e procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) af l'obtiens la fiche signalétique de la peinture Vérification complémentaire à l'insp	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis)	a peinture est diluitaux de production ux de rinçage son si de bois sont dispersión de l'air régionale de l'air	ée à 22%. Le taux de de la	consommation le système et photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afi l'obtiens la fiche signalétique de la peinture le. Vérification complémentaire à l'insp 2013-03-18 Rencontre avec Pierre Lévesque Après vérification de la fiche signale	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis)	a peinture est diluitaux de production ux de rinçage son si de bois sont dispersión de l'air régionale de l'air	ée à 22%. Le taux de de la	consommation le système et photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afi l'obtiens la fiche signalétique de la peinture le. Vérification complémentaire à l'insp 2013-03-18 Rencontre avec Pierre Lévesque Après vérification de la fiche signalet.	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le	n peinture est diluitaux de production ix de rinçage son is de bois sont dispersión de l'airejet à l'égout ne	ée à 22%. Le taux de de la	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
e procède à l'inspection en sa compagni ernière procède à l'application de peinture e peinture varie entre 80 et 800 litres par se ettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) af obtiens la fiche signalétique de la peinture. Vérification complémentaire à l'inspection de la fiche signaletique de la	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le	n peinture est diluitaux de production ix de rinçage son is de bois sont dispersión de l'airejet à l'égout ne	ée à 22%. Le taux de de la	consommatile système e photos 3 et d'atrec. (DRAE).
e procède à l'inspection en sa compagni ernière procède à l'application de peinture e peinture varie entre 80 et 800 litres par se ettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) af obtiens la fiche signalétique de la peinture. Vérification complémentaire à l'inspection de la fiche signaletique de la	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le	n peinture est diluitaux de production ix de rinçage son is de bois sont dispersión de l'airejet à l'égout ne	ée à 22%. Le taux de de la	consommation in consommation is système explored a la consommation in consommation in consommation is consommation in consommation in consommation in consommation is consommation in consomma
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) af l'obtiens la fiche signalétique de la peinture le. Vérification complémentaire à l'insp 2013-03-18 Rencontre avec Pierre Lévesque Après vérification de la fiche signaletique de la fiche signa	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le	n peinture est diluitaux de production ix de rinçage son is de bois sont dispersión de l'airejet à l'égout ne	ée à 22%. Le taux de de la	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
le procède à l'inspection en sa compagni dernière procède à l'application de peinture de peinture varie entre 80 et 800 litres par se nettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afi l'obtiens la fiche signalétique de la peinture de la peinture de la peinture de la peinture de l'inspector de la fiche signalétique de la fiche signalétique de la fiche signaletique de la fi	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le	n peinture est diluitaux de production ix de rinçage son is de bois sont dispersión de l'airejet à l'égout ne	ée à 22%. Le taux de de la	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afi l'obtiens la fiche signalétique de la peinture le. Vérification complémentaire à l'insp 2013-03-18 Rencontre avec Pierre Lévesque Après vérification de la fiche sign Le plainte est fondée en partie. Il y a environnement.	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le	n peinture est diluitaux de production ix de rinçage son is de bois sont dispersión de l'airejet à l'égout ne	ée à 22%. Le taux de de la	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afi l'obtiens la fiche signalétique de la peinture le. Vérification complémentaire à l'insp 2013-03-18 Rencontre avec Pierre Lévesque Après vérification de la fiche sign Le plainte est fondée en partie. Il y a environnement.	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le	n peinture est diluitaux de production ix de rinçage son is de bois sont dispersión de l'airejet à l'égout ne	ée à 22%. Le taux de de la	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
le procède à l'inspection en sa compagni dernière procède à l'application de peinture de peinture varie entre 80 et 800 litres par se nettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afl'obtiens la fiche signalétique de la peinture de la fiche signalétique de la fiche signaletique de la fichesique de la fiche signaletique de la fiche signaletique de la fi	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le	n peinture est diluitaux de production ix de rinçage son is de bois sont dispersión de l'airejet à l'égout ne	ée à 22%. Le taux de de la À tous les vendredi, tenvoyées à l'égout (posés par l'entreprise l'en	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afi l'obtiens la fiche signalétique de la peinture le vérification complémentaire à l'inspectors vérification de la fiche signalétique de la peinture le vérification complémentaire à l'inspectors vérification de la fiche signalet vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors de l'expectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le effectivement rejet de la company de la compan	peinture est diluitaux de production ix de rinçage son de bois sont dispose de bois sont dispose de l'ai rejet à l'égout ne de peinture à l'égout de Date de réda	ée à 22%. Le taux de de la À tous les vendredi, it envoyées à l'égout (posés par l'entreprise l'	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afi l'obtiens la fiche signalétique de la peinture le vérification complémentaire à l'inspector de la peinture de la fiche signalet le recommandations le recommandations le recommande de fermer l'intervention. Rédigé par : Lucie Veilleux	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le effectivement rejet de la company de la compan	peinture est diluitaux de production ix de rinçage son de bois sont dispose de bois sont dispose de l'ai rejet à l'égout ne de peinture à l'égout de Date de réda	ée à 22%. Le taux de de la À tous les vendredi, tenvoyées à l'égout (posés par l'entreprise l'en	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afi l'obtiens la fiche signalétique de la peinture le vérification complémentaire à l'inspectors vérification de la fiche signalétique de la peinture le vérification complémentaire à l'inspectors vérification de la fiche signalet vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors de l'expectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification de la fiche signalet le peinture de l'inspectors vérification	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du fin de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le effectivement rejet de la company de la compan	peinture est diluitaux de production ix de rinçage son de bois sont dispose de bois sont dispose de l'ai rejet à l'égout ne de peinture à l'égout de Date de réda	ée à 22%. Le taux de de la À tous les vendredi, it envoyées à l'égout (posés par l'entreprise l'	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
De procède à l'inspection en sa compagnisternière procède à l'application de peinture de peinture varie entre 80 et 800 litres par se nettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afiliobtiens la fiche signalétique de la peinture de l'inspection complémentaire à l'inspection de la fiche signaletique de la peinture de l'inspection de la fiche signaletique de la peinture de l'inspection de la fiche signaletique de la peinture de la fiche signaletique de la fiche signaletique de la peinture de la fiche signaletique de la peinture de la peinture de la fiche signaletique de la peinture de la peinture de la fiche signaletique de la peinture de la peinture de la fiche signaletique de la fiche signaletique de la peinture de la fiche signaletique de la fiche signaletique de la peinture de la fiche signaletique de la fiche signaletique de la fiche signaletique de la peinture de la fiche signaletique de la fiche sign	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du in de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le effectivement rejet de la company	peinture est diluitaux de production ix de rinçage son de bois sont disposition régionale de l'au rejet à l'égout ne peinture à l'égout de peinture à l'égout de réda	ée à 22%. Le taux de de la À tous les vendredi, it envoyées à l'égout (posés par l'entreprise l'	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
De procède à l'inspection en sa compagnisternière procède à l'application de peinture de peinture varie entre 80 et 800 litres par se nettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afiliobtiens la fiche signalétique de la peinture de l'inspection complémentaire à l'inspection de la fiche signaletique de la peinture de l'inspection de la fiche signaletique de la peinture de l'inspection de la fiche signaletique de la peinture de la fiche signaletique de la fiche signaletique de la peinture de la fiche signaletique de la peinture de la peinture de la fiche signaletique de la peinture de la peinture de la fiche signaletique de la peinture de la peinture de la fiche signaletique de la fiche signaletique de la peinture de la fiche signaletique de la fiche signaletique de la peinture de la fiche signaletique de la fiche signaletique de la fiche signaletique de la peinture de la fiche signaletique de la fiche sign	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du in de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le effectivement rejet de la company	peinture est diluitaux de production ix de rinçage son de bois sont dispose de bois sont dispose de l'ai rejet à l'égout ne de peinture à l'égout de Date de réda	ée à 22%. Le taux de de la À tous les vendredi, it envoyées à l'égout (posés par l'entreprise l'	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
le procède à l'inspection en sa compagni dernière procède à l'application de peinture de peinture varie entre 80 et 800 litres par se nettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afill'obtiens la fiche signalétique de la peinture de l'inspection complémentaire à l'inspection complémentaire à l'inspection de la fiche signalétique de la peinture de l'inspection de la fiche signalet de l'inspection de la fiche signalet est fondée en partie. Il y a l'environnement. Se Recommandations De recommande de fermer l'intervention. Rédigé par : Lucie Veilleux Signature : Guelleux	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du in de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le effectivement rejet de la company	peinture est diluitaux de production ix de rinçage son de bois sont disposition régionale de l'au rejet à l'égout ne peinture à l'égout de peinture à l'égout de réda	ée à 22%. Le taux de de la À tous les vendredi, it envoyées à l'égout (posés par l'entreprise l'	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).
le procède à l'inspection en sa compagni lernière procède à l'application de peinture le peinture varie entre 80 et 800 litres par se lettoyé avec de l'eau (environ 150 litres) afil'obtiens la fiche signalétique de la peinture le l'inspection complémentaire à l'inspection de la fiche signalétique de la peinture l'expectation de la fiche signalet le l'inspection de la fiche signalet le recommandations de recommande de fermer l'intervention. Rédigé par : Lucie Veilleux Signature : Vérification du rapport d'inspection	(photos 1 à 3, et 5). La emaine, dépendant du in de le rincer. Les eau (annexe 1). Les résidus ection (si requis) e, chimiste à la Directionalétique du produit, le effectivement rejet de la company	peinture est diluitaux de production ix de rinçage son de bois sont disposition régionale de l'au rejet à l'égout ne peinture à l'égout de peinture à l'égout de réda	ée à 22%. Le taux de de la À tous les vendredi, it envoyées à l'égout (posés par l'entreprise l'	consommatic le système e photos 3 et 4 Matrec. (DRAE).

Date de l'inspection: 2013-03-18

No de gestion documentaire : 7610-16-01-0971000

Annexe photoChep Canada inc. (7610-16-01-0971000)

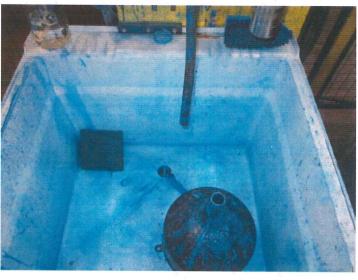


IMG_0304 (Small).jpg Photo 1: Point no.1 d'application de peinture

IMG_0306 (Small).jpg
Photo 2: Point no.1 d'application de peinture



IMG_0305 (Small).jpg
Photo 3: Lavabo et contenant de peinture



IMG_0308 (Small).jpgPhoto 4: Lavabo où sont rejetées les eaux de rinçage du système



*IMG_0307 (Small).jpg*Photo 5: Point no.2 d'application de peinture

FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

EG6014001 05 00 DATE DE PRÉPARATION 24 juin 2012

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NUMÉRO DU PRODUIT

EG6014001

NOM DU PRODUIT

HS CHEP, Blue

NOM DU FABRICANT

BECKER ACROMA

140 Garden Ave.

Brantford, ON N3S 7W4

NUMÉROS DE TÉLÉPHONES ET SITES WEB

NUMEROS DE LECEPHONES EL SILES MEB	
Renseignements sur le produit	(519) 758-1508
	www.beckeracroma.com
Renseignements réglementaires	(216) 566-2902
Urgence médicale	(216) 566-2917
Urgence de transport*	(800) 424-9300
*pour une urgence chimique SEULEMENT (dé	eversement, fuite, incendie, exposition ou

SECTION 2 — COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

% EN POIDS	CAS No.	Ingredient	UNITÉS	PRESSION VAPEUR
2	111-76-2	2-Butoxyéthanol		
		ACGIH TLV	20 PPM	0,88 mm
		OSHA PEL	25 PPM	
8	14807-96-6	Talc		
		ACGIH TLV	2 mg/m3 de resp. poussiére	
		OSHA PEL	2 mg/m3 de resp. poussiére	
10	471-34-1	Carbonate de Calcium		
		ACGIH TLV	10 mg/m3 de poussiére	
		OSHA PEL	10 mg/m3 total de polva	
		OSHA PEL	5 mg/m3 fracción respirable	
17	13463-67-7	Dioxyde de Titane		
		ACGIH TLV	10 mg/m3 de poussiére	
		OSHA PEL	10 mg/m3 total de polva	
		OSHA PEL	5 mg/m3 fracción respirable	

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES RISQUES

SOURCES D'EXPOSITION

L'exposition peut se produire par l'INHALATION des vapeurs ou du brouillard de pulvérisation. La PEAU et les YEUX peuvent entrer en contact avec le produit, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

entrer en contact avec le produit, les vapeurs ou le brouillard

| Inflammabilité | 0 |
| Réactivité | 0 |

EFFET DE LA SUREXPOSITION

YEUX: Irritation des YEUX.

PEAU: L'exposition prolongée ou répétée risque de provoquer l'irritation des peau.

INHALATION: Irritation des voies respiratoires supérieures.

Dans un espace restreint, les vapeurs en grande concentration peuvent causer des maux de tête, des nausées ou l'étourdissement. Une surexposition prolongée aux ingrédients dangereux indiqués dans la Section 2 peut entraîner des effets indésirables sur les organes ou systèmes suivants:

- le fois
- le système urinaire
- le système hématopoïétique (la formation du sang)

SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION

La rougeur et les démangeaisons ou la sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive des yeux ou de la peau.

ETAT DE SANTÉ AGGRAVÉ PAR EXPOSITION

En général, aucun exposition n'est reconnue.

HMIS Codes

Santé 2*

CANCÉROGÉNICITÉ

Voir la Section 11.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

YEUX: Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Aller voir un médecin.

PEAU: Laver à fond les parties affectées avec de l'eau et du savon.

Enlever les habits contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

INHALATION: Si une personne en est affectée, l'aider à sortir des lieux. Rétablir la respiration. Aider la personne á rester calme et au

chaud.

INGESTION: N'incitez pas la personne à vomir. Aller voir un médecin immédiatement.

SECTION 5 — MESURES EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR LIE LSE CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ

Non applicable P.D. P.D. Non applicable

MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse d'alcool

DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS

Les contenants fermés peuvent exploser (à cause de l'augmentation de la pression) s'ils sont exposés à une chaleur extrême.

En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir le médecin.

MESURES PARTICULIÉRES DI PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté.

La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

SECTION 6 — MARCHE Á SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE LORSQUE DES MATIÉRES SONT RENVERSÉES OU ÉVAPORÉES

Enlever toute source de combustion. Bien aérer.

Nettoyer avec un absorbant non réactif.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CATÉGORIE D'ENTREPOSAGE

Non applicable

PRÉCAUTIONS Á PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE DI LA MANIPULATION

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas en usage. Transvaser seulement dans des contenants approuvés et ayant des étiquettes complètes et convenables. Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE AUCOURS DE L'UTILISATION

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter d'aspirer les vapeurs et la brume de vaporisation.

Bien se laver les mains après l'utilisation.

Ce produit peut contenir des matières classifiées comme petites particules irritantes, telles que le dioxyde de titane ou le carbonate de calcium (voir la liste ACGIH TLV, la préface et l'annexe D). On peut avoir ces particules dans des proportions dangereuses uniquement au moment du grattement et de l'éraflement de la couche séchée. Si la liste dans la 2e section ne fait aucune mention spécifique de la présence des poussières de particules, les limites applicables sont: pour ACGIH TLV 10 mg/m3 (concentration totale de poussière), 3 mg/m3 (fractionée de respiratoire).

VENTILATION

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 2e section est maintenue audessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Si on ne peut pas maintenir, par simple ventilation, le niveau auquel on s'expos personnellement en dessous des limites applicables, porter un respirateur à filtre de vapeur organique et particules approprié et bien ajusté approuvé par NIOSH/MSHA pour se protéger contre les produits de la 2e section.

Pendant que vous frottez ou poncez la couche sechée, porter un respirateur à filtre de poussière et de brume, approuvé par NIOSH/MSHA pour vous protéger contre la poussière qui peut éventuellement se dégager de ce produit, de la peinture ou de l'abrasif.

GANTS PROTECTEURS

Porter les gants recommandés par le fournisseur de gants pour se protéger contre les produits de la 2e section.

LUNETTES DE SÉCURITÉ

Porter les lunetttes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POIDS DU PRODUIT 11,49 lb/gal

1377 g/l

DENSITÉ 1,38

COURBE D'ÉBULLITION 212 - 369 °F

100 - 187 °C

POINT DE FUSION P.D.

VOLUME VOLATIL 64% VITESSE D'ÉVAPORATION Plus

Plus lent que

l'Éther **DENSITÉ DE LA VAPEUR** Plus lourd que l'Air

SOLUBILITÉ DANS L'EAU P.D.

pH 8,0

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (Théorique)

0,98 lb/gal 118 g/l Moins d'eau et de Solvants Exemptés

0,40 lb/gal 49 g/l Émis COV

SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ — Stable CONDITIONS À ÉVITER

Aucun connu.

INCOMPATIBILITÉ

Aucun connu.

PRODUITS DANGEREUX DÛ À LA DÉCOMPOSITION

Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne Peut Pas De Produire

SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) estime que ses experts disposent d'indications suffisantes pour affirmer que le dioxyde de titane provoque le cancer chez le rat (monographie vol. 93). Le CIRC le classe cancérogène possible pour l'homme (catégorie 2B), mais les études effectuées chez l'humain n'évoquent pas de lien entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane et l'augmentation du risque de cancer. D'après un sommaire du CIRC sur le dioxyde de titane, "Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane se lie à d'autres substances, comme la peinture."

INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingredient			
2-Butoxyéthanol			
LC	C50 RAT	4HR	Pas Disponible
LE	050 RAT		470 mg/kg
Talc			
LC	C50 RAT	4HR	Pas Disponible
LC	050 RAT		Pas Disponible
Carbonate de Calcium			
LC	C50 RAT	4HR	Pas Disponible
LC	050 RAT		Pas Disponible
Dioxyde de Titane			
LC	C50 RAT	4HR	Pas Disponible
LC	050 RAT		Pas Disponible
	2-Butoxyéthanol LC LC Talc Carbonate de Calcium LC LC Dioxyde de Titane	2-Butoxyéthanol	2-Butoxyéthanol

SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES

DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ

Aucunes donnies disponibles.

SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les déchets de ce produit ne présentent aucun danger, selon la définition donnée dans la "U.S. Resource Conservation and Recovery Act" (RCRA) 40 CFR 261.

Incinérer dans un endroit approuvé. Ne pas incinérer les contenants fermés. Respecter les lois anti-pollution fédérales, provinciales et municipales.

SECTION 14 — DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Multi-modal shipping descriptions are provided for informational purposes and do not consider container sizes. The presence of a shipping description for a particular mode of transport (ocean, air, etc.), does not indicate that the product is packaged suitably for that mode of transport. All packaging must be reviewed for suitability prior to shipment, and compliance with the applicable regulations is the sole responsibility of the person offering the product for transport.

US Ground (DOT)

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport

Canada (TDG)

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport

IMO

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport

IATA/ICAO

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport

SECTION 15 — DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

SARA 313 (40 CFR 372.65C) AVIS DE FOURNISSEUR

CAS No.	Grinning CE/COMIT COE	% by WT	% Element
	Glycol Ethers	2	

CALIFORNIA PROPOSITION 65

AVERTISSEMENT: Ce produit des matières chimiques connue de l'État de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

DONNÉES SUR LA TSCA

Tous les produits chimiques dans ce produit sont énumérés, ou exemptez de l'énumération, sur le inventaire de TSCA.

SECTION 16 — AUTRES DONNÉES

Cette FTSS a été préparée conformént aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Les renseignements donnés ci-haut se rapportent à ce produit suivant sa formule actuelle et s'appuient sur les données disponibles en ce moment. L'addition de diluant et autres additifs peut changer considérablement les risques associés à ce produit et sa composition. Etant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les conditions d'utilisation, nous ne donnons aucune guarantie, explicite ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité concernant l'usage, quel qu'il soit, de ces renseignements.

Urgence-Environnement Québec ***

COMPTE RENDU D'APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE): 301239118

			‡	c.r. cog : 16-UE-S-170425-78		
ALERTE Ligne UE Ou Ligne COG	Signalement rattaché à (# C.R. COG) : 16-UE- S-170425-57					
Date de l'appel au COG : 2017-04-25	13h30	Reçu par : C	Christine Roy			
Date événement : 2017-04-25	Heure événement :		Remarque(s):		
LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT						
Nom de la ville : Boucherville Nº de la ville : 58033	Adresse de l'événement JA bombardier	: Près du 165		ur la localisation (point de repère) : ville voisine		
Milieu touché			Présence de	cours d'eau à proximité :		
1 : Eau 2 :	3:	4:		i Nom(s): petits ruisseaux		
Précisions milieu touché :	J.	7.		., 1		
TYPE D'ÉVÉNEMENT						
Type d'événement :		Autre :				
Situation maîtrisée : Oui Non	(risque d'aggravation)	Précisions :				
Description sommaire de l'événement : demand ruisseaux) déversement non identifié	le intervention rapideme	ent pour évalue	r la possibilt	é de tester l'eau (pettis		
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, po	liciers, récupérateurs, sigr	aleurs, Ministèr	e, etc.) :			
PRODUIT(S) EN CAUSE						
Produit (s) en cause : Autre	Détail : solvant	Qté dévers indétermir grande qua	née une	Qté réservoir (si connu) :		
Produit (s) en cause :	Détail :	Qté dévers		Qté réservoir (si connu) :		
Produit (s) en cause :	Détail :	Qté dévers	ée :	Qté réservoir (si connu) :		
Produit (s) en cause (autres):		Qté dévers	ée :	Qté réservoir (si connu) :		
Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :		'				
COORDONNÉES						
Nom interlocuteur (signalement) : opérateur 380	Fonction : répartiteur		N° de téléphone : 450 445-7680 #			
Organisme : ssi boucherville						
Nom personne à rappeler : ou IDEM à précédent 🔀	Fonction :		Nº de téléphone : - #			
Organisme :	Adresse :		Nº de téléphone : - #			
Nom (personne ou cie) du responsable présumé de l'urgence (si différent) :	Adresse :		Nº de téléph	none : - #		
SIGNALEMENT	TRANSFÉRÉ EN : Imi	médiat 🛛	ou Différé			
Nº de région : DR-16 Montérégie		Heure d'ale	Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 13h36			
Nom de l'intervenant de garde UE : Stéphane de	e Garie	Heure du re	Heure du retour d'appel :			
Commentaires :						
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) S	: 13h40 ignature COG :			DATE :2017-04-25		
SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT						
Intervention :	dossier transfére	é au CCEQ, secte	ur Industrie	<u> </u>		
Signalement Téléphonique Terrain	dossier transfére					
Commentaires : L'eau de fossé pluviaux et du pluvial permettent de trouver une source, il s sont mises en place par l'industrie pour corri Signature ir	s'agit d'une entreprise qu ger le tout. Dossier tran tervenant UE:	ui utilise une p	einture solub ır industriel p	le à l'eau. Les mesures requises		

Commentaires :		
	Signature du coordonnateur :	DATE :



RAPPORT D'INTERVENTION D'URGENCE

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie Région : Montérégie

INTERVENTION TERRAIN

				IINICI	VENTIO	NIL	IVIVA	<u> </u>					
1	Identification												
Da	te de l'événement :	2017-04-24		H	leure de l'év	ènem	ent :	h					
Da	te du signalement :	2017-04-25		H	leure du sigr	nalem	ent :	13 h					
Date	e de l'intervention :	2017-04-25		H	leure de déb	out: 13	3 h	H	leure de f	in: 16 h 30)		
Inter	vention effectuée par :	Stéphane D	e Garie	9									
Acco	mpagné par :										_	+	☑ so
1.1	Demande												
	Nº de demande: 2	00394964				Тур	e de	demande :	Urgeno	e			
Oh:	at da la damanda li		الم										
Obj	et de la demande :	ntervention	u Orgei	lice-Ellvii (nnement 20	114-20	SU IVIO	onteregie					
1.2	Intervention												
	Nº d'intervention: 3	301239118				Type	d'inte	ervention		ention d'urg	ence-en	vironi	nement
	NO de sestion des	7110 16 17	F0022						(terrail	•			
	Nº de gestion doc. :	7110-16-17-	58033			IN	e de d	locument :	401589	9390			
Bu	t de l'intervention :	Rejet de pigi	ment de	e peinture	à l'environn	ement	t						
Catés	gorie: 🗹 1] 2											
	<u> </u>												
1.3	Signalement												
1.0											1 210 1		
	Nom			F	onction			Oi	ganisme		Nº d	e tele	phone
	Aline Porcincul	a										:	:
1.4	Produits en cause										-	+	□ so
•	Nom									Quantité	Quant	ité	
(Ins	scrire le CAS si nécessa	ire) N	IIP	Classe		État Qua		Quant	tité déversée		récupé		Unité
•		,		C 41+:				C 41+: -			•		
					nner une Ileur	Liquide Sélectionr une valeu							
				Vo	lleur			une vai	eui				
2	Lieu concerné par l'ir	ntervention											- +
1	Nom du lieu	: Chep Ca	nada in	С.									
	Nom usuel du lieu												
	Nº du lieu					/pe de	lieu :	industri	e				
	Localisation du lieu				min Du Trem	nblay							
				uébec) J4									
	Coordonnées géogra					imaux	-			3,41860000		ſ	
	Milieu impacté : 🔽	1 Eau	Ш	Air	□Sol			Infrastruc	ure : L	Souterraii	ne ⊻	Surfa	ace
3	Intervenant du lieu										1		- +
	Nom	Implicati		s le		esse p				tervenant	N	lº de	
		li	ieu		(si diffe					SAGO		SAG	0
,	Shan Canada ina	Dunn	.: 44		Toronto Do				Va	047644		21.40	702
	Chep Canada inc.	Propi	riétaire		Suite 3				Y2	047644	×	(2140)	793
					Toronto (0	Jntario	o) ivis	OK TIND					
4	Condition météo												Псо
4	Condition meteo												□ so
Desci	ription :											√ Pr	écisions
	•	1			1								
	État du ciel	Obstruc	tion à la	a visibilité	Pré	cipita	tions			Vent	-	Temp	érature
						•						•	
	Encola:II4		Λ			Λ			Vitesse	Direct	ion	4-	· · c
	Ensoleillé		Aucune	e		Aucur	ie		km/h			13	3°C
<u> </u>		1											

5	Perso	nne renco	ontrée	(R) / contact	tée (C)				- +	□so
R	С			Nom			Fon	ction	Nº de télép	hone
$\overline{\mathbf{A}}$			Ele	na Neszvecsl	ko		Nature-Ac	tion Québec	Bur.:450 536-0	422
$\overline{\mathbf{V}}$			Ma	rjolaine Bisso	on	Ser	vice de l'environ	nement/ Boucherville	Bur.:450 449-8	100
$\overline{\mathbf{V}}$			Р	Pascal Rozon		Chef	de section/ Suiv	i industriel / Longueuil	Bur.:450 463-7	100
V			Lu	c Beauchesn	e		Dire	ecteur	Bur.:450 44 poste 200	49-2374,
5.1	Mode	e d'identif	ication							
	xpliqué	<u> </u>		✓ ou	ii		□ non	□ s. o).	
		ntification	:				preuve d		,	
					s de : Articles 53-54	4 de la L.A.D	preuve u	- Statut		
				·						_
6		o numério	=							□ so
		-		r le terrain :			1	notos intégrées au rapport		
								c un appareil photo de type		
								des photos numériques. La sur le serveur central.	carte mémoire d	de
Тарра	ai eii es	i demedie	e en n	ia possessioi	i jusqu au ti ai	isieit des p	onotos originales	s sur le serveur central.		
Les p	hotos s	ont conse	rvées s	ur le ou les r	épertoires séc	curisés suiv	vants : M:∖Rég	g-16\degst01\Autres Dossie	rs\7110-16-17-	
			-			04-25 et N	I:\Rég-16\degst0	1\Autres Dossiers\7110-16	-17-58033 Boisé	du
Trem	blay, ru	iisseau Ma	assé (bl	leu)\2017-04	l-26					
Toute	ام عما عم	notos ann	araissa	nt au nrécen	it rannort sont	· une fidèle	renrésentation	de ce que j'ai vu sur les lieu	x de l'inspection	
Toute	.s ies þi	ιστος αμμ	uı a135d	iit au presell	ιτ ταμμυτί δυτί	. une nuelt	. representation	ac ce que j ai vu sur les lleu	r ac i mopection	•
6.1	Modi	ification a	pporté	e aux photo	s numériques				- +	☑ so
7	Grille	d'interve	ntion a	annexée						☑ so
0	A	:>							•	
8		<u> </u>	nexee	au rapport				Titue.	- +	□ so
		de pièce ument		Numéro			icho cignalátique	Titre e 720-401* Aqua-Syl Bleu Ch	nen	
	Doct	ament				Г	iche signaletique	e 720-401 Aqua-3yi bleu Ci	іер	
9	Équip	ement ut	ilisé						- +	□so
Ty		quipemen			Mod	èle		Commei	ntaire	
	Œ	SPS			Garmin	76CSx		Précision inférieu	ıre à 5 mètres	
	•									_
10		ntillon	T			<u> </u>			- +	□ so
ļ !		cation des	3	Na	iture		Туре	Nombre de points de prélèvements	Nombre contena	
Θ2		ossé pluvia	al l	Fau nature	lle de surface	Échantillon instantané		prelevements 2	2	nts
		es échantil				oui	on mstaritane	non	☑ s. o.	
				s au rapport		oui		non	☑ s. o.	
				1.1/ *				1 —		<u>-</u> _
11	Journ	al des ope	ération	ıs (rapport d	étaillé)					- +
		Date	Heu	re			Ad	ctivités		
1	2017	7-04-25	13 :3	30 De :	13 :30			À: 16:00		
								u bassin de rétention Louis-		
					ite une colorai Blériot.	נוטוו טופענפ	e anomiale a la	hauteur de la rue JABom	varuier pres de l	arue
				Louis	DICTIOL.					
				La rech	herche d'une s	ource par	le Service des Tr	avaux publics de Bouchervil	le, dans le résea	u
				_		-		oncluant. Les regards d'égo	-	s à
				l'amor	nt dans le secte	eur industi	riel sont identifié	s et la recherche va se pour	suivre.	
				Des m	esures de nrot	tection env	vironnementale	boudins absorbants (produi	ts pétroliers) sor	nt mises
					-			Longueuil dans le ruisseau		
				l'aval d	d'un pont loca	lisé dans la	zone de conserv	vation du Boisé du Tremblay	appartenant à	-
				_				re ne semble pas avoir d'im	pact sur la récup	pération
				du con	ntaminant qui	demeure à	identifier.			
				Le con	taminant sem	ble dilué d	ans la colonne d	'eau, de faible quantité de c	olorant sont visi	bles
				dans le	e bassin de rét	ention, le		e cours d'eau à des endroits	où des restriction	ons à
	1		1	الراج م						
						-		le la présence d'obstacles te		
				roseau	ıx et autres ac	cumulatio	ns de débris végé	étaux. Deux échantillons d'e	au sont prélevés	s, un
				roseau dans le	ux et autres ac e fossé pluvial	cumulation et l'autre	ns de débris végé dans le bassin de		au sont prélevés du fossé pluvial	s, un

11	Journal des opérations	(rapport détaillé)
		ou de sédiments se déposent dans la bouteille mise au repos. Le second échantillon, prélevé dans un amas de couleur flottant à la surface de l'eau dans la roselière de phragmites constituant la végétation du bassin de rétention Louis-Blériot, a coloré la paroi de la bouteille de verre. Cet échantillon n'est pas représentatif de la situation en général. À mon avis aucune récupération du produit n'est possible, il est entièrement dissous ou en suspension très fine dans la colonne d'eau. Les accumulations de colorant observés dans le réseau d'égout pluvial ou dans la branche 1 A du ruisseau Massé ne dépassent pas la dimension d'une feuille de papier standard (81/2 x 11). Je n'ai pas constaté de mortalité de poisson ou autre animal lors de l'inspection.
2	2017-04-26	De: 10 À: 12
2	2017-04-26	De: 10 À: 12 Rencontre de responsables de Chep Canada inc. au 331, chemin du Tremblay à Boucherville, entreprise responsable de la présence du contaminant dans l'environnement tel qu'identifiée par le Service de suivi des industries de l'agglomération de Longueuil en début de soirée le 25 avril. Aricies 53-54 de la LAD déclare que l'entreprise est implantée à cet endroit depuis plus de 10 ans et, qu'à sa connaissance, aucun changement n'a été apporté aux équipements ou aux méthodes de travail pour peinturer les palettes de bois de la couleur bleu Chep. Aucun signalement d'un rejet dans l'environnement ne lui a été signalé dans le passé. Néanmoins, alerté en début de soirée la veille par le personnel de service de la présence des représentants de la ville de Longueuil accompagnés d'inspecteur d'Environnement Canada, il décrit les étapes accomplies depuis lors pour remédier à la situation. Les deux chambres de peinture ne sont plus en fonction. L'entreprise Articles 23-24 de la L.A.D. a été rapidement mandatée par Chep Canada inc. pour effectuer la récupération de l'eau contenue dans le regard pluvial, ainsi que le nettoyage de toute surface souillée. La contamination provenait principalement d'un rejet à l'atmosphère de peinture aux deux cheminées d'épuration d'air des chambres de peinture de l'entreprise. Les deux cheminées, en colde-cygne, situées sur le toit de l'entreprise rejettent des particules de peinture qui tombent au sol. L'accumulation de peinture est éventuellement entraînée, par ruissellement, dans l'eau de pluie drainée de la toiture pour se retrouver dans le réseau pluvial municipal et finalement, dans l'environnement. Articles 23-24 de la L.A.D., une firme spécialisée dans les chambres à peinture, est mandaté pour évaluer les équipements en place et recommander les changements devant être apporté. Une autre source de contamination a aussi été identifiée par l'entreprise. Un évier servant au nettoyage des équipements de peinture était relié à l'intérieur de l'usine, de manière nonconforme

12 Vérification complémentaire à l'intervention

□ so

Une intervention du secteur industriel a été effectué en 2013 (300794752), à la suite d'une plainte à caractère environnemental pour un rejet de peinture à l'égout. Il s'agit de la même peinture qu'à présent.

Un avis scientifique obtenu d'un analyste à la Direction de l'analyse et de l'expertise a permis à l'inspectrice de conclure qu'il y avait rejet à l'égout et que ce rejet ne représentait pas un manquement aux dispositions légales et règlementaires applicables puisque jugé conforme aux normes de rejet en égout sanitaire.

Une information qui n'avait pas fait l'objet d'un constat en 2013 est que, le rejet s'effectuait à l'égout pluvial et non à l'égout sanitaire en raison d'un branchement non-conforme de l'évier servant au nettoyage des équipements de peinture.

13 Conclusion

Il y a eu rejet de peinture à l'atmosphère et dans l'environnement par Chep Canada inc., dont la présence représente un manquement aux dispositions contenues à l'article 20, plus précisément à la seconde partie du 2^{ième} alinéa de cet article.

14	Évaluation de la	a gravité des conséquences des manquements constatés	-	+	□so
1	·	Avoir émis, déposé, ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit de la peinture, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2	Degré c	le grav	ité des

Atteinte à la sa	anté, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humair Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)	conséquences :
Explication:	Aucune activité n'est menacée.	Mineur
Atteinte à la q	ualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune Atteinte à faible impact (mineur)	Gravité objective du
Les conséquer	nces sont : Réversibles en tout ou en partie	manquement de
Explication :	Le rejet a cessé et la contamination n'est plus apparente au lendemain de l'arrêt des activités de peinture.	catégorie :
Vulnérabilité d	du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)	А
Explication :	Bassin de rétention, réseau pluvial et cours d'eau recevant les eaux drainées d'un secteur industriel dont les sédiments possèdent déjà une forte teneur en contaminants divers.	

☑ so					
☑ so					
□ so					
Résultats d'analyse à venir					
☐ Plan de caractérisation à déposer					
☐ Preuves de disposition à venir					
mai 2017.					
ivant : Mineur					
Ainsi, je recommande transmettre un avis de non-conformité à Chep Canada inc. pour le manquement constaté. Je recommande de plus qu'un suivi approprié des activités de l'entreprise soit effectué par le Service industriel du Contrôle environnemental quant à l'exploitation des chambres de peinture.					
Fonction: Inspecteur					
Date de signature : 2017-04-28					
Fonction : Coordonnateur aux urgences environnementales					
Signature : ORIGINAL SIGNÉ Date : 2017-05-01					
Commentaires: Transmettre le dossier au service industriel pour suivi approprié.					

Rejet de peinture à l'environnement, Chep Canada inc., 331, chemin du Tremblay à Boucherville



DSC00216.JPG
Fossé pluvial recevant l'eau du bassin de rétention Louis-Blériot à Boucherville, l'eau de couleur bleutée n'a pas d'odeur particulière.



DSC00217.JPG

Des traces de matières bleues sont visibles dans la roselière de phragmites qui compose le couvert végétal du bassin de rétention Louis-Blériot



DSC00218.JPG Les traces de bleu observées en surface de l'eau sont de petite superficie

Rejet de peinture à l'environnement, Chep Canada inc., 331, chemin du Tremblay à Boucherville



DSC00219.JPG
Un échantillon de couleur a été prélevé à cet endroit



DSC00220.JPG
Branche 1 A du ruisseau Massé dans le boisé du Tremblay



DSC00221.JPG L'eau du cours d'eau est peu colorée

Rejet de peinture à l'environnement, Chep Canada inc., 331, chemin du Tremblay à Boucherville



DSC00222.JPG

Les absorbants déployés par le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil sont spécifiques pour les produits pétroliers



DSC00223.JPG

Les absorbants n'ont aucun effet sur la couleur de l'eau du cours d'eau



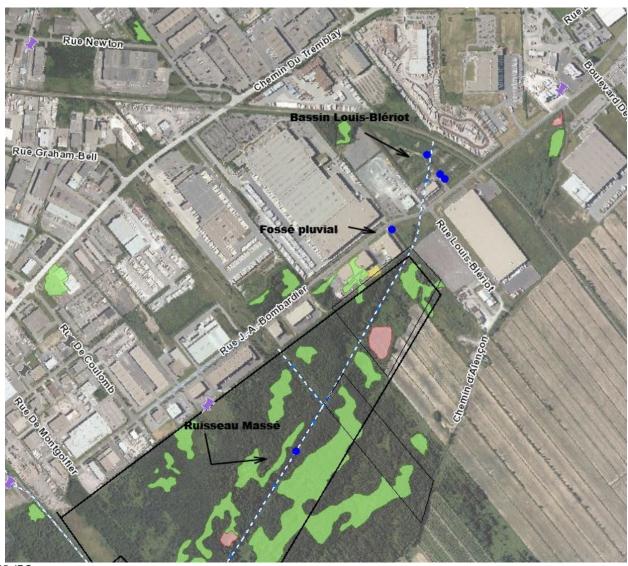
DSC00224.JPG

Un fragment de roseau agit comme estacade et accumule du pigment de peinture

7110-16-17-301239118



DSC00225.JPG Idem à cet endroit, la quantité accumulée demeure marginale



2017-04-25.JPG Lieu d'intervention le 25 avril 2017



DSC00226.JPG
Trace de peinture bleue sur la toiture du 331, chemin du Tremblay à Boucherville



DSC00227.JPG

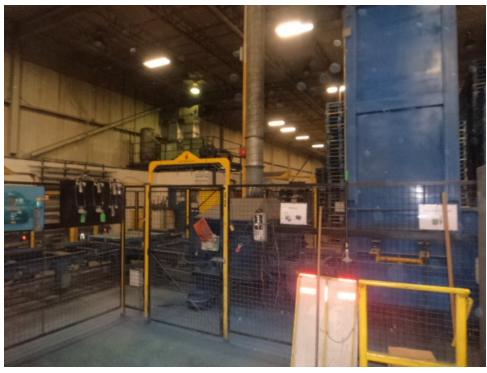
Drain pluvial de toiture impacté par le rejet de peinture bleue aux deux cheminées d'épuration des chambres de peinture de Chep Canada inc.



DSC00228.JPG
Autre cheminée rejetant de la peinture sur la toiture



DSC00229.JPG
La peinture se mélange aux poussières de la toiture et s'écoule dans l'environnement par un drain pluvial de la toiture du 331, chemin du Tremblay

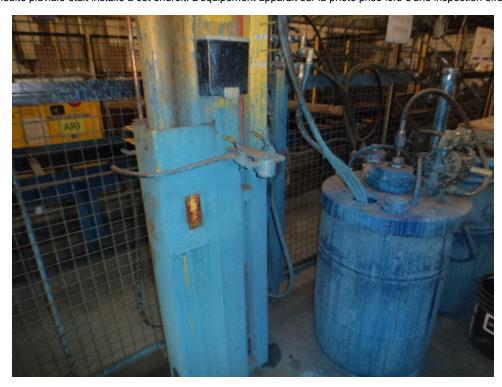


DSC00230.JPG
Une des chambres à peinture





DSC00232.JPG
Un évier relié à une conduite pluviale était installé à cet endroit. L'équipement apparait sur la photo prise lors d'une inspection effectuée à l'automne 2013



DSC00233.JPG



DSC00234.JPG

La conduite sur laquelle l'évier était relié provient de la toiture du 331, chemin du Tremblay



DSC00235.JPG
Ce regard d'égout a été l'objet d'un nettoyage et d'un récurage par RSR Environnement



DSC00236.JPG

Aperçu de l'eau dans la branche 1 A du ruisseau Massé à proximité du boisé du Tremblay



DSC00237.JPG

L'eau n'est pas turbide ni colorée bleue, elle a l'apparence d'une eau de surface naturelle



DSC00238.JPG
Affiche indiquant la limite du boisé du Tremblay



DSC00239.JPG
Aucune trace de pigment bleu n'est observé en marchant le cours d'eau



DSC00240.JPG
Les débris et roches au fond du cours d'eau sont visibles



DSC00241.JPG

Aucun sédiment de couleur bleu n'est visible sur les rives ou en littoral de la branche 1 A du ruissseau Massé sur tout le tracé parcouru et enregistré sur le GPS



DSC00242.JPG

Les absorbants oléophiles ont été retirés du cours d'eau





COMPTE RENDU D'APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE) : 301239118

				# C.R. COG: 16-UE-S-170426-6	
ALERTE Ligne UE ou Ligne COG	Signalement rattaché à (# C.R. COG) :				
Date de l'appel au COG : 2017-04-26	Heure réception appel : 7h28		Reçu par : Philippe Champagne		
Date événement :	Heure événement :		Remarque(s):		
LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT					
Nom de la ville : Boucherville	Adresse de l'événement : 3	331	Précisions sur la localisation (point de repère) :		
Nº de la ville : 58033	Chemin Tremblay		Usine de CHEP Canada		
Milieu touché				Présence de cours d'eau à proximité : non oui Nom(s) :	
1 : Eau 2 :	3: 4:	3: 4:			
Précisions milieu touché : fluvial					
TYPE D'ÉVÉNEMENT					
Type d'événement : Déversement ou fuite	(autre)	Autre :			
Situation maîtrisée : Oui Non	(risque d'aggravation)	Précisions :			
Description sommaire de l'événement : Dévers					
hier, le fédéral a été avisé. La cause serait un		L'entreprise à	à trouvé la ca	use et a fait appel a une	
entreprise nettoyage pour procédé à la décor Intervenants sur place ou appelés (pompiers, po		urc Ministàr	e etc):		
	inciers, recuperateurs, signate	eurs, iviiriisteri			
PRODUIT(S) EN CAUSE					
Produit (s) en cause : Autre	Détail : pleinture	Qté déversé		Qté réservoir (si connu) :	
Produit (s) en cause :	Détail :	Qté déversé	-	Qté réservoir (si connu) :	
Produit (s) en cause :	Détail :	Qté déversé		Qté réservoir (si connu) :	
Produit (s) en cause (autres):		Qté déversé	e :	Qté réservoir (si connu) :	
Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :					
COORDONNÉES	Articles 53-54 de la L.		i		
Nom interlocuteur (signalement): Articles 5 Articles 53-54 de la LAC	Fonction:		Nº de téléphone : Articles 53-54 de la L.A.D #		
Organisme : Chep Canada					
Nom personne à rappeler :	Fonction :		Nº de téléphone : - #		
ou IDEM à précédent					
Organisme :	Adresse :		Nº de téléphone : - #		
Nom (personne ou cie) du responsable	Adresse :	Adresse : Nº de téléphone :		one : - #	
présumé de l'urgence (si différent) :			D:55 / /		
	Γ TRANSFÉRÉ EN : Immé		ou Différé		
Nº de région : DR-16 Montérégie			Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : $7h34$		
Nom de l'intervenant de garde UE : PAtrice Bo	urque	Heure du re	retour d'appel : 7h37		
Commentaires :					
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 7h42					
Signature COG : DATE :2017-04-26					
SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT					
Intervention:	dossier transféré au		ur Industrie		
Signalement Téléphonique Terrain dossier transféré autre secteur :					
Commentaires : Pour votre information et suivi approprié. Voir rapport terrain pour plus de détails.					
Signature intervenant UE: DATE:2017-04-26_					
Stéphane De Garie Commentaires :					
					
Signature du coordonnateur : DATE :					

Urgence-		
Environnement		
Ouébec	*	

COMPTE RENDU D'APPEL LIGNE UE

Québec 🖼 🖼				# Intervention SAGO (UE) :		
				# C.R. COG: 16-UE-S-170426-6		
ALERTE Ligne UE Ou Ligne COG			Signaleme	nt rattaché à (# C.R. COG) :		
Date de l'appel au COG : 2017-04-26 Heure réception appel : 7h28			Reçu par : Philippe Champagne			
Date événement :	Heure événement :		Remarque(s	s) :		
LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT						
Nom de la ville : Boucherville Adresse de l'événement : 33: No de la ville : 58033 Chemin Tremblay				ur la localisation (point de repère) : CHEP Canada		
N° de la ville : 58033	Chemin Tremolay					
Milieu touché	_	1	Présence de cours d'eau à proximité :			
1 : Eau 2 : Précisions milieu touché : fluvial	3:	4 :	non oui Nom(s) :			
TYPE D'ÉVÉNEMENT						
Type d'événement : Déversement ou fuite	(autre)	Autre :				
Situation maîtrisée : Oui Non	(risque d'aggravation					
Description sommaire de l'événement : Déverse hier, le fédéral a été avisé. La cause serait un entreprise nettoyage pour procédé à la décor	ne fuite au niveau du t					
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, po	liciers, récupérateurs, s	ignaleurs, Ministè	re, etc.) :			
PRODUIT(S) EN CAUSE						
Produit (s) en cause : Autre	Détail : pleinture	Qté dévers	ée :	Qté réservoir (si connu) :		
Produit (s) en cause :	Détail :	Qté dévers	ée :	Qté réservoir (si connu) :		
Produit (s) en cause :	Détail :	Qté dévers	ée :	Qté réservoir (si connu) :		
Produit (s) en cause (autres) :		Qté dévers	ée :	Qté réservoir (si connu) :		
Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :		'				
COORDONNÉES						
Nom interlocuteur (signalement): Articles 5 Articles 53-54 de la L.A.C	Fonction : Directeur	r	Nº de téléphone : Articles 53-54 de la L.A.D #			
Organisme: Chep Canada						
Nom personne à rappeler :	Fonction :		Nº de téléph	none: - #		
ou IDEM à précédent						
Organisme :	Adresse :		Nº de téléphone : - #			
Nom (personne ou cie) du responsable	Adresse :		Nº de téléph	none: - #		
présumé de l'urgence (si différent) :	T TDANSEÉDÉ EN L		- D:ff(./			
	T TRANSFÉRÉ EN : II		ou Différé			
Nº de région : DR-16 Montérégie Nom de l'intervenant de garde UE : PAtrice Bo	urane		Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 7h34 Heure du retour d'appel : 7h37			
	rurque	Tieure du l	etour u apper.	71137		
Commentaires :	71.42					
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : $7h42$ Signature COG : DATE :2017-04-26						
SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT						
Intervention : dossier transféré au CCEQ, secteur						
Signalement Téléphonique Terrain	dossier transf	éré autre secteur	<u> </u>			
Commentaires :						
Signa		DATE :				
Commentaires :						
Signature du coordonnateur : DATE :						



Longueuil, le 28 avril 2017

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Chep Canada inc. 331, chemin du Tremblay Boucherville (Québec) J4B 7M1

N/Réf.: 7110-16-17-301239118

401589959

Objet : Rejet de peinture à l'atmosphère et dans l'environnement

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 25 avril 2017 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

• Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit de la peinture (720-401* Aqua-Syl Bleu Chep) dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce ou ces manquements.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 12 mai 2017 un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

...2

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7607 Télécopieur : 450 928-7625

Internet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca
Courriel : monteregie@mddelcc.gouv.qc.ca

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

• 10 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291 ou à l'adresse courriel stephane.degarie@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

CB/SDG/mt

Christian Blanchette

(Blanditte

Coordonnateur régional d'Urgence-Environnement pour l'Estrie et la Montérégie

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec 🍇 😵

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie Région : Montérégie

1	Identification	7.05.00	Harris de débe		11	d- for . 12 h 20		
	de l'intervention : 201 vention effectuée par		Heure de déb	out: 10 n 50	Heur	re de fin : 12 h 30		
	npagné par :	. Lucie veilleux	<u> </u>				- +	☑ so
Accor	iipagiie pai .							<u>⊾</u> 30
1.1	Demande							
		200394964		Type de d	emande: l	Jrgence		
Oh:			Hannana Farinana			- Berree		
Obje	et de la demande : I	ntervention a	Urgence-Environr	nement 2014-2050 Mo	nteregie			
1.2	Intervention				-•			
		301239679	71,000	Type d'inter		nspection pour suiv 401595970	i d'urgenc	e
ı,		7610-16-01-09 Chep Canada -		in≥ de do	cument: 4	401595970		
But	t da l'intarvantian :	•		25-26 avril 2017 en lie	n avec la colc	oration bleue au fos	sé.	
	<u>`</u>						-	
2	Lieu concerné par l'i	ntervention						- +
1	Nom du lieu		da inc.					
	Nom usuel du lieu	•						
	Nº du lieu	: X2140793		Type de lieu	: industrie			
	Localisation du lieu		ı lieu : 331, chemi	•				
			le (Québec) J4B 7					
	Coordonnées géogra	phiques du lie	u (GEO NAD 83 d	egrés décimaux) : 45	5,5657500000	000:-73,418600000	000	
_	totament de Pari							
3	Intervenant du lieu				<u>. </u>	210 : 1	NO. I	- T
	Nom	Implication	n dans le lieu	Adresse posta (si différente du		Nº intervenant SAGO	_	e lieu GO
	Chep Canada inc.	loc	ataire	(si difference du	ileu)	Y2047644		0793
	arep canada me.	100	atane			12047044	7,214	0733
A Condition mátáo								
4	Condition météo							☑ so
4	Condition météo							☑ so
		e (R) / contacto	ée (C)				- +	
5	Personne rencontré	e (R) / contacto	ée (C)	Fon	oction	Nº		□so
					o ction 54 de la L.A.D	Nº Articles 5	de télépho	☐ SO
5 R	Personne rencontré	Nom					de télépho	☐ SO
5 R	Personne rencontré	Nom Articles 53-54 de l					de télépho	☐ SO
5 R ✓	Personne rencontré	Nom Articles 53-54 de I	a L.A.D	Articles 53-5		Articles 5	de télépho	☐ SO
5 R ✓ 5.1 But ex	Personne rencontré C D Mode d'identification	Nom Articles 53-54 de l	a L.A.D	Articles 53-4	54 de la L.A.D		de télépho	☐ SO
5 R S 1 But expended	Personne rencontré C Mode d'identification E d'identification :	Articles 53-54 de l	a L.A.D	non preuve de	54 de la L.A.D	Articles 5	de télépho	☐ SO
5 R S 1 But expended	Personne rencontré C D Mode d'identification	Articles 53-54 de l	a L.A.D	non preuve de	54 de la L.A.D	Articles 5	de télépho	☐ SO
5 R S 1 But expended	Personne rencontré C Mode d'identification E d'identification :	Articles 53-54 de l	a L.A.D	non preuve de	54 de la L.A.D	Articles 5	de télépho	□ so one la L.A.D
5 R Solution Solution Solution Solution Model But expenses	Personne rencontré C Mode d'identification E d'identification : Expliqué à/Identification	Articles 53-54 de l	a L.A.D	non preuve de	54 de la L.A.D	Articles 5	de télépho	☐ SO
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontré C Mode d'identification E d'identification : Expliqué à/Identification Plainte	Articles 53-54 de l	a L.A.D	non preuve de	54 de la L.A.D	Articles 5	de télépho	□ so one la L.A.D ☑ so
5 R Solution Solution Solution Solution Model But expenses	Personne rencontré C Mode d'identification E d'identification : Expliqué à/Identification	Articles 53-54 de l	a L.A.D	non preuve de	54 de la L.A.D	Articles 5	de télépho	□ so one la L.A.D
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontré C Mode d'identification xpliqué : e d'identification : xpliqué à/Identification Plainte Photo numérique	Nom Articles 53-54 de l on ☑ oui ☑ ver on faite auprès	a L.A.D	non preuve de	54 de la L.A.D	Articles 5	de télépho	□ so one la L.A.D ☑ so ☑ so
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontré C Mode d'identification E d'identification : Expliqué à/Identification Plainte	Nom Articles 53-54 de l on ☑ oui ☑ ver on faite auprès	a L.A.D	non preuve de	54 de la L.A.D	Articles 5	de télépho	□ so one la L.A.D ☑ so
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontré C Mode d'identification xpliqué : e d'identification : xpliqué à/Identification Plainte Photo numérique Grille d'intervention	Nom Articles 53-54 de l on ✓ oui ✓ ver on faite auprès annexée	a L.A.D	non preuve de	54 de la L.A.D	Articles 5	de télépho	□ so one la L.A.D ☑ so ☑ so ☑ so
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontré C Mode d'identification Expliqué: Ed'identification: Expliqué à/Identification Plainte Photo numérique Grille d'intervention Autre pièce annexée	Articles 53-54 de l on on on on faite auprès annexée	a L.A.D	non preuve de	e statut	Articles 5	de télépho	□ so one la L.A.D ☑ so ☑ so
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontré C Mode d'identification xpliqué : e d'identification : xpliqué à/Identification Plainte Photo numérique Grille d'intervention	Nom Articles 53-54 de l on ✓ oui ✓ ver on faite auprès annexée	a L.A.D	non preuve de usine	54 de la L.A.D	Articles 5	de télépho	□ so one la L.A.D ☑ so ☑ so ☑ so
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontré C Mode d'identification xpliqué : e d'identification : xpliqué à/Identification Plainte Photo numérique Grille d'intervention Autre pièce annexée Type de pièce	Articles 53-54 de l on on on on for oui on for faite auprès annexée e au rapport Numéro	bale de: directeur d'u	non preuve de usine	e statut Titre Iisposition d'I	Articles 5	de télépho 53-54 de	□ so one la L.A.D ☑ so ☑ so ☑ so
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontré C Mode d'identification xpliqué : e d'identification : xpliqué à/Identification Plainte Photo numérique Grille d'intervention Autre pièce annexée Type de pièce Document	Articles 53-54 de l on on on on faite auprès annexée e au rapport Numéro 1	bale de: directeur d'u	Preuve de cission de Articles 23-24 de Fiche de données d	Titre disposition d'le la L.A.D. pou e sécurité po	Articles 5 s. o. huiles usées ur l'installation de cour la peinture bleue	de télépho 53-54 de	□ so one la L.A.D ☑ so ☑ so ☑ so
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontré C Mode d'identification xpliqué : e d'identification : xpliqué à/Identification Plainte Photo numérique Grille d'intervention Autre pièce annexée Type de pièce Document Document Document Document Document	Articles 53-54 de l on on on annexée au rapport Numéro 1 2 3 4	bale de: directeur d'u	Preuve de consision de Articles 23-24 de Rapport interne d'ale	Titre lisposition d'i e la L.A.D pou e sécurité po rte de sécurit	huiles usées ur l'installation de cour la peinture bleueté daté du 4 mai 20	de télépho 53-54 de - + heminées	□ so one la L.A.D ☑ so ☑ so ☑ so
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontré C Mode d'identification xpliqué : e d'identification : xpliqué à/Identification Plainte Photo numérique Grille d'intervention Autre pièce annexée Type de pièce Document Document Document Document Document Document Document Document Document	Articles 53-54 de l on on on on annexée au rapport Numéro 1 2 3 4 5	bale de: directeur d'u	Preuve de consission de Articles 23-24 de Fiche de données de Rapport interne d'ale Déclaration interne de	Titre disposition d'I e la L.A.D. pou e sécurité po rte de sécurit déversemen	huiles usées ur l'installation de cour la peinture bleue té daté du 4 mai 20 t daté du 25 avril 20	de télépho 53-54 de - + heminées	□ so one la L.A.D ☑ so ☑ so ☑ so
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontrée C Mode d'identification xpliqué : e d'identification : xpliqué à/Identification Plainte Photo numérique Grille d'intervention Autre pièce annexée Type de pièce Document	Articles 53-54 de l on on on on annexée au rapport Numéro 1 2 3 4 5 6	bale de : directeur d'u	Preuve de cission de Articles 23-24 de Fiche de données d'Rapport interne d'ale Déclaration interne de Registre des entre	Titre disposition d'I e la L.A.D e sécurité po rte de sécurit déversemen eprises (propri	huiles usées ur l'installation de cour la peinture bleue té daté du 4 mai 20: t daté du 25 avril 20: riétaire du terrain)	de télépho 53-54 de - + heminées	□ so one la L.A.D ✓ so ✓ so ✓ so □ so
5 R S.1 But ex Mode But ex	Personne rencontré C Mode d'identification xpliqué : e d'identification : xpliqué à/Identification Plainte Photo numérique Grille d'intervention Autre pièce annexée Type de pièce Document Document Document Document Document Document Document Document Document	Articles 53-54 de l on on on on annexée au rapport Numéro 1 2 3 4 5	bale de : directeur d'u	Preuve de cission de Articles 23-24 de Rapport interne de Registre des entre u d'appel, déclaration au la companyation de la companyation de Registre des entre u d'appel, déclaration au la companyation de la companyation d	Titre lisposition d'le la L.A.D. e sécurité porte de sécurit déversement de rises (propriè Urgence En	huiles usées ur l'installation de cour la peinture bleue té daté du 4 mai 20: t daté du 25 avril 20: riétaire du terrain)	de télépho 53-54 de - + heminées	□ so one la L.A.D ✓ so ✓ so ✓ so □ so

Équipement utilisé

10

☑ so

+

11 Échantillon - + ☑ SO

12 Mise en contexte

Il s'agit d'une usine de réparation et de distribution de palettes de bois. Elle exploite à cet endroit depuis 2001. Les opérations consistent à la réception, le tri et à la réparation manuelle. La ligne de réparation est munie de 2 stations d'application de peinture. L'entreprise ne détient pas de certificat d'autorisation pour ses activités.

À la suite d'une plainte de rejet de peinture à l'égout, une première inspection est réalisée sur ce lieu en date du 18 mars 2013. L'inspection permet de confirmer le rejet, une fois par semaine, d'environ 150 litres d'eau de lavage des équipements servant à l'application de peinture préalablement diluée à 22%. Le chimiste de la *Direction régionale de l'analyse et de l'expertise* (DRAE) consulté confirme à ce moment qu'un tel rejet à l'égout ne pose pas de problème. À noter qu'il y a une ligne de production

Le 25 avril 2017, un signalement est logé au service Urgence Environnement concernant la présence de pigments bleus dans un fossé. L'intervention terrain permet de confirmer les faits du signalement mais sans en déterminer l'origine.

Le 26 avril 2017, la ville identifie l'entreprise fautive. Alertée par la ville, l'entreprise appelle Urgence Environnement pour déclarer le déversement (annexe 7). L'intervenant d'urgence constate des fuites de peinture sur le toit, et que l'évacuation des émissions atmosphériques provenant des équipements d'application de peinture s'effectue par des cheminées non conformes. Les appareils servant à l'application de peinture sont immédiatement mis à l'arrêt. Articles 53-54 de la L.A.D est mandaté afin de récupérer les pigments dans le fossé et sur le toit. L'intervenant d'urgence apprend aussi que le rejet des eaux de lavage s'effluait au pluvial à cause d'un raccordement de plomberie non-conforme. Un avis de non-conformité (ANC) est envoyé selon l'article 20 al.2 partie 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) en date du 28 avril 2017.

13 Description de l'intervention

Je rencontre le directeur à son bureau. Il est en poste depuis près de 3 ans. Il confirme que :

- Les équipements d'application de peinture sont toujours à l'arrêt depuis l'incident, et le lavabo servant au nettoyage des équipements dont le rejet des eaux de lavage s'effectuaient à l'égout pluvial a été condamné. Le lavabo sera remplacé par une station de lavage en circuit fermé (annexe 4) utilisant un produit nettoyant biologique sans COV. Le nettoyage ne génèrera donc plus d'eau de lavage. Les résidus résultants du nettoyage seront sous forme solide et disposés auprès d'un destinataire autorisé. Tous les restes de peinture seront récupérés au maximum afin d'être réutilisés et ainsi minimiser les volumes de résidus à disposer.
- La situation est prise très au sérieux et une révision des opérations est à l'étude à l'échelle nationale (annexe 5).
- Le toit a été décontaminé. Je consulte les documents faisant état des travaux de décontamination effectués par Articles 23-24 de la L.A.D
- Les émissions de peinture sur le toit étaient possiblement dues au fait que les filtres à particules sont placés à l'horizontal dans les cheminées pouvaient se soulever sous la force du débit d'air, laissant ainsi passer la peinture pulvérisée excédentaire. Des essais seront effectués afin de s'assurer de résoudre le problème, et une deuxième épaisseur de filtres sera mise en place. Les filtres sont actuellement changés une fois par semaine et jetés aux poubelles. Ils seront désormais gérés comme des matières dangereuses résiduelles (MDR). J'obtiens une copie de la fiche de données de sécurité de la peinture (annexe 3). Elle contient jusqu'à 5% d'éther de diétjhylène glycol monobutylique, qui est un solvant organique. Le taux de composés organiques volatiles (COV) de la peinture est de 22 g/l. L'entreprise ne consigne pas dans un registre quotidien les volumes de cette peinture et sa teneur en COV. Il s'agit d'un manquement à l'article 29 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA).
- Les sorties des cheminées actuelles sont en forme de col de cygne et donnent directement sur le toit. Elles ne sont pas d'une hauteur excédant d'au moins 5 mètres le faîte du bâtiment et ne sont pas muni de cône d'accélération permettant une vitesse ascendant d'évacuation des gaz d'au moins 15 mètres par seconde. Il s'agit d'un manquement à l'article 28 al.1 (1) du RAA. Les cheminées seront remplacées afin d'être rendues conformes d'ici un mois. J'obtiens une copie de la soumission à cet effet (annexe 2).
- Les pistolets utilisés seront revus afin de rendre optimal l'application de peinture et éviter les pertes. Les quantités de peinture utilisées seront alors évaluées.
- La production se situe à Articles 23-2-2 palettes peinturées par jour, Article h/j, Arti j/sem. 52 sem./an. Il y a Article employés de production.

Je procède à l'inspection. Je constate que :

- Les équipements sont les même que lors de la précédente inspection, soit une ligne de triage et une ligne de réparation munie de Arti postes de réparation manuelle et Arti stations d'application de peinture. Il n'y a cependant que Arti postes de réparation utilisés par quart de travail. Les stations de peinture sont à l'arrêt et cadenassées.
- Le lavabo servant au lavage des équipements de peinture n'est plus là et le raccord sur la conduite du drain pluvial est obturé hermétiquement de manière permanente. Un peu d'eau de lavage est accumulée dans un baril.
- Les contenants de peinture possèdent les étiquettes identifiant le produit indiqué sur la fiche de données de sécurités soumise.

13 Description de l'intervention

• Il y a un baril d'huiles usées en remplissage identifié et sur une cuvette de rétention. J'obtiens une copie de la dernière preuve de disposition chez Articles 23-24 de la L.A.D. daté du 22 février 2017 (annexe 1).

14 Vérification complémentaire à l'intervention

□ so

2017-05-24 Courriel du directeur d'usine indiquant la quantité moyenne de peinture utilisée : 37,8 litres par semaine (annexe 9).

Calcul du taux de COV : 37,8 L / 5 j. = 7,56 L/j x 22 g/L COV = 0,17 kg/jour de COV

15 Conclusion

À la suite de l'intervention d'urgence, l'entreprise a pris les mesures pour faire cesser le déversement et prévenir tout déversement futur. Toutefois, des manquements aux articles 29 et 28 al.1 (1) du RAA sont constatés car les cheminées ne sont pas conformes et le registre des substances contenants de solvants organiques n'est pas tenu.

16	Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	- + □so	
1	Manquement : Ne pas avoir consigné dans un registre les volumes quotidien de peinture utilisée et sa teneur en COV		
	Référence légale : article 29 du RAA	Degré de gravité des	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)	conséquences :	
	Explication: nature administrative		
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)	Gravité objective du	
	Les conséquences sont : Complètement réversibles	manquement de	
	Explication: Idem	catégorie :	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sans objet (nature administrative) Explication :	D+	
2	Manquement : Établissement où sont effectuées à des fins commerciales des activités d'application de peinture non muni de cheminées d'évacuation des gaz dont la hauteur excède d'au moins 5 m le faite du bâtiment et dont la vitesse d'accession des gaz n'est pas d'au moins 15 m par seconde.		
	Référence légale : article 28 al.1 (1) du RAA	Degré de gravité des	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain Très faible risque d'atteinte (mineur)	conséquences :	
	Explication: faible quantité	Mineur	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Très faible risque d'atteinte (mineur)	Gravité objective du	
	Les conséquences sont : Complètement réversibles	manquement de	
	Explication: idem	catégorie :	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)	С	
	Explication: quartier industriel		

16.1 Facteurs aggravants

☑ so

16.2	Facteurs atténuants SO
	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.
V	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.
	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir
	Autre facteur atténuant à considérer :

17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur

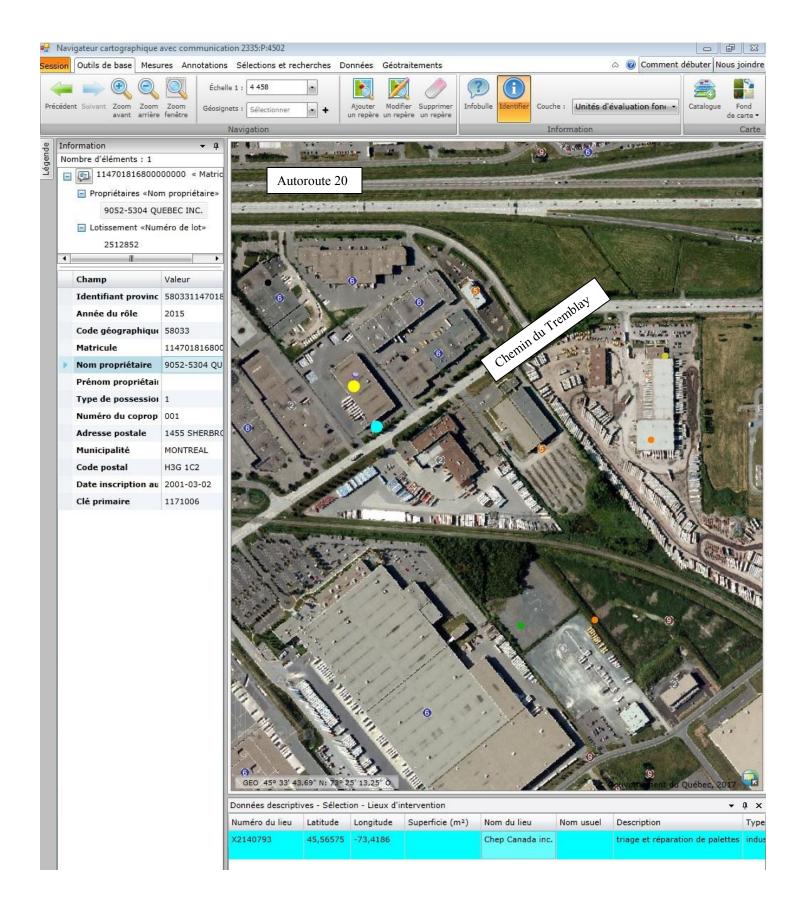
Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité selon les articles 28 et 29 du RAA.

 Rédigé par : Lucie Veilleux
 Fonction : Inspectrice en environnement, secteur industriel

 Signature :
 ORIGINAL SIGNÉ

Date de signature : 2017-05-18

18 Vérification du rapport d'intervention					
Approuvé par : Michelle Marcotte	Fonction: Chef d'équipe				
Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date :				
Commentaires :					





Longueuil, le 31 mai 2017

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Chep Canada inc. 331, chemin du Tremblay Boucherville (Québec) M5K 1N6

N/Réf.: 7610-16-01-0971000

401596910

Objet: Exploitation d'une usine sans certificat d'autorisation et utilisation

et application de peinture non conforme au 331 chemin du Tremblay

à Boucherville

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 8 mai 2017 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Ne pas avoir muni l'établissement visé d'une cheminée d'évacuation des gaz dont la hauteur excède d'au moins 5 m le faîte du bâtiment dans lequel ont lieu les activités d'application de peintures.
 - Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 28 al. 1 (1)
- Ne pas avoir consigné dans un registre les données et renseignements prescrits, dans les cas et aux conditions prévus, à savoir les quantités de peinture utilisée en litre par jour et sa teneur en composés organiques volatiles.
 - Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 29
- A fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit exploitation d'une usine de réparation et de distribution de palettes de bois.
 - Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22 al. 1

...2

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7607 Télécopieur : 450 928-7625

Internet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca Courriel : monteregie@mddelcc.gouv.qc.ca

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 1 500 \$ Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 21
- 2 500 \$ Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 28 al. 1 (1)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Lucie Veilleux au 450 928-7607, poste 316 ou à l'adresse courriel lucie.veilleux@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

ORIGINAL SIGNÉ

Michelle Marcotte Chef d'équipe, secteur industriel

MM/LV/mt